

Arrêté Municipal
N°10/2024
Du 30 janvier 2024

Portant restriction temporaire de circulation sur l'ensemble des
voiries
« En agglomération »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de la INEO INFRACOM en date du 24 janvier 2024.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer la circulation des véhicules sur l'ensemble des voiries, territoire de la commune d'UR, en agglomération, pour des travaux d'aiguillage, tirage et raccordement pour l'installation de la fibre optique.

ARRETE

Article 1 : Du **Lundi 19 février 2024** au **vendredi 26 juillet 2024** de 07H00 à 19h00. A l'exception des jours hors chantiers.

Article 2 : Sur l'ensemble des voiries, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Restriction sur la section courante ;
- Basculement de circulation sur chaussée opposée ;
- Circulation alternée manuellement ;
- Sur la zone de travaux de type chantier mobile : prévoir un balisage et un basculement de circulation sur la chaussée opposée par circulation alternée.
- Dépassement interdit.
- Vitesse limitée à 30 km/h.
- Empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue : 05.

.../...

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

INEO INFRACOM
12-1 Rue du Pougerault lot 1
66300 TROUILLAS

Représenté par Madame Maureen CORBEHEM : 06.74.75.29.80

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune :

www.ville-ur.fr .

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Présidente du Conseil Département des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur INEO INFRACOM.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE	
	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>
Transmise à la Préfecture le : Date de Réception Préfecture : AR Préfecture N°	
Publiée et/ou notification le : Document certifié conforme Le Maire, <i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,

Francis GANTOU





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le Demandeur Particulier Service Public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom: **Maurence** Prénom: **CORBEHEM**
 Dénomination: **INEO INFRACOM** Représenté par: **Mr Stéphane VOLLE Directeur Agence**
 Adresse Numéro: **# 12 # 1** Extension: _____ Nom de la voie: **Rue du Pougerault lot 1**
 Code Postal: **6 6 3 0 0** Localité: **Trouillas** Pays: **France**
 Téléphone: **0 6 7 4 7 5 2 9 8 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: _____
 Courriel: **maurence.corbehem @ equans.com**

Site bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom: **INEO et ses sous traitants** Prénom: _____
 Dénomination: _____ Représenté par: _____
 Adresse Numéro: _____ Extension: _____ Nom de la voie: _____
Sous traitants INEO INFRACOM / IRVECOM / MASSCOM
 Code Postal: _____ Localité: _____ Pays: **France**
 Téléphone: _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: _____
 Courriel: _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée: Autoroute n°: _____ Route Nationale n°: _____ Route Départementale n°: _____ Voie Communale n°: _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de repère (PR) routier d'origine d'application: + Point de Repère (PR) routier de fin d'application: +
 Adresse Numéro: _____ Extension: _____ Nom de la voie: _____
Toutes les rues de la commune
 Code Postal: **6 6 7 6 0** Localité: **UR** Pays: **France**

Nature et date de travaux

Permission de voirie antérieure: Oui Non Si oui indiquer la référence: _____
 Description des travaux: **Travaux de déploiement de la fibre optique (aiguillage, tirage, raccordement) pour le compte du département des Pyrénées Orientales sur les ouvrages Orange. Enedis**
 Date prévue de début des travaux: **1 9 0 2 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires): **1 8 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires): **1 8 0** Date de début de réglementation: **1 9 0 2 2 0 2 4**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné: Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissant
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée
 Circulation alternée: Par feux tricolores Manuellement opposée
 Restriction de chaussée:
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s): _____

Interdiction de:

Circuler		Stationner		Depasser	
Vehicules légers	<input type="checkbox"/>	Vehicules légers	<input type="checkbox"/>	Vehicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>
Poids lourds	<input type="checkbox"/>	Poids lourds	<input type="checkbox"/>	Poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens):

Autres précisions:

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par:

Le demandeur une entreprise spécialisée

Nom: INEO et ses sous traitants Prénom: _____

Dénomination: _____ Représenté par: _____

Adresse Numéro: _____ Extension: 0 Nom de la voie: _____

Sous traitants INEO INFRACOM / IRVECOM / MASSCOM

Code Postal: _____ Localité: _____ Pays: France

Téléphone: _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: _____

Courriel: _____@_____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant:

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000eme Plan de travaux 1/200 ou 1/500eme Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000eme

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Trouillas le: 24 / 01 / 2024

Nom: CORBEHEM Prénom: Maurence Qualité: Responsable d'affaires



- Légende**
- SITE TELECOM
 - STBAN
- BOITES OPTIQUES**
- BTI
 - PBO
 - PEC
 - PEC-PBO
 - PIA
- POINTS TECHNIQUES**
- ▲ ANCRAGE FACADE.
 - ▲ APPUI ENEDIS
 - ▲ APPUI ORANGE
 - CHAMBRE NUMERIQUE
 - CHAMBRE ORANGE
 - CHAMBRE PROPRIETAIRE PRIVE
 - IMMEUBLE
- CABLES OPTIQUES**
- 12
 - 24
 - 36
 - 48
 - 72
 - 144
 - 288
 - 432
 - ADDUCTION
- SUPPORTS**
- AERIEN TELECOM
 - AERIEN ENERGIE
 - FACADE
 - CONDUITE
 - CREATION

Sources: Esri, HERE, Garmin, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), NGCC, (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community